

# VIRÉ APRÈS AVOIR dénoncé sa relation AVEC SA PROF

► L'adolescent se dit persuadé du lien de cause à effet

► Vidéos à l'appui, Youssef (prénom d'emprunt) nous a contactés ce mardi afin de dénoncer ce qu'il estime être une injustice. L'élève, qui fréquente l'institut Sainte-Ursule à Namur, a été viré de l'établissement ce lundi. Et l'ado de 17 ans ne peut s'empêcher d'établir un lien entre ses déclarations à la direction mardi dernier et son exclusion définitive cette semaine.

Youssef affirme avoir dénoncé à la directrice la relation intime qu'il entretenait avec son professeur depuis le mois de novembre dernier. L'élève dit avoir tout raconté à la direction en présence de sa prof. Cette dernière aurait, selon les dires de Youssef, fini par avouer cette relation dans le bureau de la direction. Elle aurait également confessé avoir eu ce faible pour Youssef en raison de la ressemblance de l'élève avec de son ex-petit ami.

Youssef affirme avoir vu à trois reprises, en pleine nuit, sa prof de 29 ans. Elle serait chaque fois venue le chercher en voiture.

**L'ADO AJOUTE QU'UN JOUR**, alors qu'elle était remplacée par une stagiaire, la prof, alors assise au fond de la classe, aux côtés de son élève préféré, n'aurait pas hésité à le "toucher" sous le bureau. Ce qui, précise l'ado, l'aurait mis mal à l'aise.

Pour Youssef, qui a fait ses déclarations face à la directrice de l'établissement, la semaine dernière, il n'y a aucun doute : son exclusion est liée à ces révélations. Il ajoute qu'on lui aurait demandé de rester discret sur cette affaire. Il ne nie pas avoir eu quelques soucis de comportement en début d'année scolaire mais assure qu'on aurait convenu avec lui de le laisser terminer son année au sein de l'établissement. Il se dit surpris par cette décision soudaine. Il ajoute avoir eu des sentiments

envers sa prof mais précise que celle-ci se serait servie de lui quelques semaines seulement.

**CONTACTÉE PAR NOS SOINS**, la direction de l'institut Sainte-Ursule a souhaité réagir par écrit à nos questions : "Nous vous rappelons que ce dossier concerne un en-

*fant qui, par définition, est mineur et dont l'intérêt doit être protégé... même malgré lui. Dans son intérêt, nous ne pouvons communiquer sur son dossier. Et forcément, par les informations que vous réclamez, nous serions contraints de dévoiler l'élève ce que nous refusons. Néanmoins, sachez que l'école a tenu ce dossier à jour et a suivi de près cet élève, qu'un dossier a été instruit et que nous pouvons écarter, à ce stade, les griefs qui ont été ou qui seraient formulés par cet élève."*

**Nawal Bensalem**